

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation: 16/03/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 6

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Eric SURMONT

Votants : 8

Représentés : Céline PROUTEAU par Albane ANCELIN, Julien BESSE par Yves BRODARD

Excusés :

Absents : Thierry SMAGUINE, Méline JEAN, Frédéric WIECZOREK, Assia KASSE, Cindy MAILLOT, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Benjamin BIERNAT

DLIB_2023_08_B - Objet : ANNULE ET REMPLACE Vote du compte administratif sirp 2022

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de THOMAS Cédric

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par THOMAS Cédric après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 553.38			87 843.04	6 553.38	87 843.04
Opérations exercice	58 825.88	8 040.38	400 592.24	410 755.40	459 418.12	418 795.78
Total	65 379.26	8 040.38	400 592.24	498 598.44	465 971.50	506 638.82
Résultat de clôture	57 338.88			98 006.20		40 667.32
Restes à réaliser						
Total cumulé	57 338.88			98 006.20		40 667.32
Résultat définitif	57 338.88			98 006.20		40 667.32

RF
Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/04/2023
077-257703363-20230328-DLIB_2023_08_B-DE

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

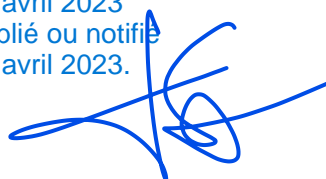
Fait et délibéré à MAISONCELLES EN BRIE, le 28/03/2023.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Benjamin BIERNAT
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 avril 2023
et publié ou notifié
le 15 avril 2023.



RF Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 077-257703363-20230328-DLIB_2023_08_B-DE